

**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente janvier à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 23 janvier 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Catherine FIS, Martine GIL, Marie LORENTE.

Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE, Robert SOUQUE, Michel SALLES.

Délégués suppléants

M. Alain MALRIC représentant M. Robert SOUQUE, M. Alain BUCHACA représentant M. Lydie COUDERC

Mme Emmanuelle AZEMA-CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Alain DURO

M. Jacques ROMERO donne procuration à M. François ANGLADE

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-jean ROUGEOT

Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Sylvie LERMET est élue secrétaire de séance.

016 - 2023 : Compte rendu des décisions du Président

Le PRESIDENT de la Communauté de Communes les Avant-Monts,

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-10, L2 122-22 et L2 122-23,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°078-2020 du 27 juillet 2020 donnant délégation de signature au Président,

114-2022 Acquisition d'un portail coulissant électrique – siège administratif CCAM

VU la nécessité de sécuriser le site du siège administratif de la Communauté de Communes Les Avant-Monts en installant un portail coulissant électrique,

VU le devis le mieux disant établi par la société TECHMETAL, sise ZAE de l'Audacieuse, 34480 MAGALAS, d'un montant de 11 880.00 € HT soit 14 256.00 € TTC,

Le Président DECIDE de valider le devis de la société TECHMETAL sise ZAE l'Audacieuse, 34480 MAGALAS pour un montant de 11 880.00 € HT soit 14 256.00 € TTC,

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget Principal de l'exercice 2022.

115-2022 Acquisition de 2 portillons ainsi que du matériel pour clôturer le siège de la CCAM

VU la nécessité de sécuriser le site du siège social de la Communauté de Communes Les Avant-Monts en installant une clôture ainsi que 2 accès piétons,

VU la consultation effectuée,

VU le devis le mieux disant établi par la société TECHMETAL sise ZAE de l'Audacieuse, 34480 MAGALAS d'un montant de 10 455.40 € HT soit 12 546.48 € TTC

Le Président DECIDE de valider le devis de la société TECHMETAL sise ZAE de l'Audacieuse, 34480 MAGALAS pour un montant de 10455.40 € HT soit 12 546.48 € TTC

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget Principal de l'exercice 2022.

116-2022 Fourniture et pose d'une cloison amovible et d'une porte entrée - siège CCAM

VU la nécessité d'installer une cloison amovible et d'une porte afin d'isoler au mieux l'extension du bâtiment du siège de la Communauté de Communes les Avant-Monts,

VU le devis le mieux disant établi par la société SARL LOUVIER sise ZAC les Masselettes, 34490 THEZAN LES BEZIERS d'un montant de 4 695.00 € HT soit 5 634.00 € TTC

Le Président DECIDE de valider le devis de la société SARL LOUVIER sise ZAC les Masselettes, 34490 THEZAN LES BEZIERS pour un montant de 4695.00 € HT soit 5 634.00 € TTC

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget Principal de l'exercice 2023.

117-2022 Attribution étude géotechnique nouvelle STEP - commune de Causses et Veyran

VU la délibération 177-2022 du 11 juillet 2022 autorisant le Président à lancer la consultation pour les missions préalables à la construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Causses et Veyran.

VU la consultation lancée par notre Maître d'œuvre pour l'étude géotechnique

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet GAXIEU, Maître d'Œuvre de l'opération, il est proposé de retenir l'entreprise EGSOL SUD domiciliée au 4 avenue de Bruxelles – 34350 Vendres pour un montant de 14 935 € HT.

Le Président DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise EGSOL SUD domiciliée au 4 avenue de Bruxelles – 34350 Vendres pour un montant de 14 935 € HT

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrit au budget Régie Assainissement de l'exercice 2022/2023.

001-2023: Evolution des droits d'usage et de reprise des données OMEGA – logiciel de facturation Régie Eau

VU la nécessité d'intégrer 5 communes supplémentaires pour la facturation de la part assainissement à partir de 2023, la Régie de l'Eau a dû revoir avec le prestataire du logiciel de facturation OMEGA l'évolution des droits d'usage et de reprise des données pour les communes d'Abeilhan, Margon, Roujan, Pouzolles et Cabrerolles. Cette nouvelle intégration représente environ 4 200 abonnés supplémentaires.

Vu la proposition commerciale de notre prestataire OMEGA, le coût de cette évolution représente un coût d'investissement annuel de 8 479 € HT (Licence + portail abonnés)

Vu la nécessité d'intégrer au plus vite ces 5 communes pour la facturation 2023

Le Président DECIDE de retenir la proposition de notre prestataire OMEGA domicilié au 7 ESPACE Raymond Aron – CS 80547 St Martin sur le Pré – 51013 Châlon en campagne Cedex pour un montant de 8 479 € HT

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrit au budget Régie Eau de l'exercice 2023.

002-2023 Achat d'un véhicule pour le service technique – Régie Eau et Assainissement

Vu la consultation effectuée, vu la proposition de la société ABCIS AGDE BY AUTOSPHERE, sise Avenue de Sète, 34300 AGDE pour un véhicule Renault Kangoo Express d'un montant de 10 000 € TTC frais annexes inclus.

Le Président DECIDE de valider le devis d'ABCIS AGDE BY AUTOSPHERE, sise Avenue de Sète, 34300 AGDE pour un véhicule Renault Kangoo Express d'un montant de 10 000 € TTC frais annexes inclus et de signer le bons de commande du véhicule.

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrit au budget Régie Eau de l'exercice 2022/2023.

003-2023 Attribution missions connexes -Réhabilitation réseaux EU Rue Molinier - NEFFIES

VU la délibération 287-2022 du 12 décembre 2022 autorisant Le Président à lancer la consultation pour les travaux de réhabilitation du réseau EU sur la rue Molinier à Neffies.

VU la consultation lancée par notre Maitre d'œuvre pour les missions de géodétection, diagnostic amiante HAP et levé topographique,

VU les offres reçues et le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet GAXIEU, Maitre d'Œuvre de l'opération, il est proposé de retenir les prestataires suivants :

MISSION	ENTREPRISE	ADRESSE	MONTANT HT	MONTANT TTC
DIAGNOSTIC AMIANTE HAP	SOCOTEC ENVIRONNEMENT	Immeuble le Rifkin - ZAC du Petit Arbois - Avenue Louis Philibert - 13290 AIX EN PROVENCE	928,00 €	1 113,60 €
GEODETECTION	CB DETECTIONS	7A Rue du Bourrelier 34230 PAULHAN	700,00 €	840,00 €
TOPOGRAPHIE	CABINET ROQUE	27 BD Joliot Curie 34120 PEZENAS	950,00 €	1 140,00 €

DECIDE de retenir les offres les moins disantes énoncées ci-dessus

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrit au budget Régie Assainissement de l'exercice 2023

004-2023 Attribution missions connexes -Réhabilitation réseaux EU Rue du Porche - NEFFIES

VU la délibération 287-2022 du 12 décembre 2022 autorisant Le Président à lancer la consultation pour les travaux de réhabilitation du réseau EU sur la rue Molinier à Neffies.

VU la consultation lancée par notre Maitre d'œuvre pour les missions de géodétection, diagnostic amiante HAP et levé topographique,

VU les offres reçues et le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet GAXIEU, Maitre d'Œuvre de l'opération, il est proposé de retenir les prestataires suivants :

MISSION	ENTREPRISE	ADRESSE	MONTANT HT	MONTANT TTC
DIAGNOSTIC AMIANTE HAP	SOCOTEC ENVIRONNEMENT	Immeuble le Rifkin - ZAC du Petit Arbois - Avenue Louis Philibert - 13290 AIX EN PROVENCE	998,00 €	1 197,60 €
GEODETECTION	CB DETECTIONS	7A Rue du Bourrelier 34230 PAULHAN	600,00 €	720,00 €
TOPOGRAPHIE	CABINET ROQUE	27 BD Joliot Curie 34120 PEZENAS	950,00 €	1 140,00 €

DECIDE de retenir les offres les moins disantes énoncées ci-dessus :

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrit au budget Régie Assainissement de l'exercice 2023.

005-2023 Rachat du four de remise en température -API

VU le changement de traiteur au 1^{er} janvier 2023 et l'obligation de restituer les 2 fours de remise en température à la société API Restauration

Considérant la vétusté du second four proposé par le nouveau traiteur SHCB,

VU la proposition de la société API RESTAURATION de nous céder un des 2 fours au tarif préférentiel de 290€HT,

Le Président DECIDE de faire l'acquisition du four auprès de la société API RESTAURATION dont le siège social est sis 384 rue du Général de Gaulle à Mons en Baroeul – 59 370- siret 477 181 01 000729 pour un montant de 290€HT – 348€TTC

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrits au Budget Principal -section d'investissement -RAR 2022-OP 203

Je demande au Conseil de bien vouloir en prendre acte

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



